

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Collectivité : CCAS de  
SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	8
Votants	9

Date de convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

Objet de la délibération  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS**

Envoyé en préfecture le 25/04/2024  
Reçu en préfecture le 25/04/2024  
Publié le 25/04/2024  
C.C.A.S. ID : 087-268719200-20240425-202425043-DE  
S<sup>2</sup>LO  
Délibération n° 2024 DEL CCAS 003  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance ordinaire du 10 avril 2024

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

**Présents** : Mesdames BAYLE, BRUNEAU, COIGNAC, GUITARD, HAMRI, MOURNETAS, SEGARD.  
M. PORTHEAULT

**Absents et excusés :**

Madame FOURGEAUD,  
Monsieur GOUJEAUD,  
Madame GRAPTON,  
Madame LAFFITTE  
Monsieur MERZEAU donne procuration à Madame SEGARD

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente présente les orientations du budget primitif 2024 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

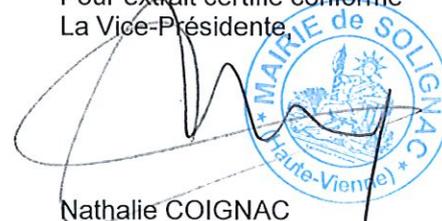
Ce budget est équilibré en fonctionnement, la section d'investissement étant à néant :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6253.55€	6253.55€
Section d'investissement	0€	0€
<b>TOTAL</b>	<b>6253.55€</b>	<b>6253.55€</b>

Le Conseil d'Administration,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les propositions du Président,  
Le Conseil d'Administration, a délibéré :  
Par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**APPROUVE** le budget primitif 2024 du CCAS de la commune de SOLIGNAC, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Pour extrait certifié conforme  
La Vice-Présidente

  
Nathalie COIGNAC

Certifié exécutoire par Nathalie COIGNAC, Vice-Présidente  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et la publication le